

03-11-2020
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce troisième jour du mois de novembre deux mille vingt à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présents M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René La-voie.

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier Vincent Thibaudeau.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

162-11-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant le Varia ouvert;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 6 octobre 2020
- 5 Rapport d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Dépôt des états comparatifs comptable et budgétaire
- 8 Adoption règlement n° 05-20, Concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 9 Adoption règlement n° 06-20, Relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants
- 10 Adoption règlement n° 07-20, Concernant la circulation et le stationnement
- 11 Adoption du règlement numéro 04-20 visant à modifier le règlement de zonage numéro 02-91 de la municipalité
- 12 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 08-20, Relatif à la prévention incendie
- 13 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 09-20, Concernant les nuisances
- 14 Acquisition de thermopompes pour le centre communautaire
- 15 Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles du Kamouraska-Ouest - Adoption du budget 2021
- 16 La Grande semaine des Tout-petits
- 17 Paniers de Noël
- 18 Démission agente de développement
- 19 Dons et commandites
- 20 Correspondance
- 21 Varia
- 22 Rapport des conseillers
- 23 Période des questions adressées au conseil par le public
- 24 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

Le maire souligne le départ de l'agente de développement.

4. Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 6 octobre 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

163-11-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que déposé;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Rapport d'activités et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

6. Acceptation des comptes

164-11-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020 totalisant une somme de **42 533,16 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 31 octobre 2020 pour un total **59 515,26 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Dépôt des états comparatifs comptable et budgétaire

Tel qu'exigé dans l'article 176.4 du code municipal et comme spécifié par la résolution no 90-05-15, le directeur général et secrétaire-trésorier fait dépôt de deux états comparatifs, soit un état des revenus et des dépenses réalisées comparé à l'état des revenus et dépenses réalisés au cour de la période équivalente du précédent exercice financier, et un état comparatif des revenus et des dépenses réalisées par rapport aux prévisions budgétaires et ce pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2020. Lesdits états comparatifs sont regroupés dans un rapport qui a été déposé sur le serveur du conseil sans papier.

8. Adoption règlement n° 05-20, Concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QU' un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 octobre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 05-20 a été déposé lors de la même séance;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le directeur général a, séance tenante, mentionné l'objet et la portée du règlement numéro 05-20;

ATTENDU QU' une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

165-11-20

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu

QUE le règlement portant le numéro 05-20, concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, soit adopté tel que rédigé, et déposé au Livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Adoption règlement n° 06-20, Relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QU' un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 octobre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 06-20 a été déposé lors de la même séance;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le directeur général a, séance tenante, mentionné l'objet et la portée du règlement numéro 06-20;

ATTENDU QU' une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

166-11-20

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu,

QUE le règlement portant le numéro 06-20, Relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants, soit adopté tel que rédigé, et déposé au Livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Adoption règlement n° 07-20, Concernant la circulation et le stationnement

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QU' un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 octobre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 07-20 a été déposé lors de la même séance;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le directeur général a, séance tenante, mentionné l'objet et la portée du règlement numéro 07-20;

ATTENDU QU' une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

167-11-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu,

QUE le règlement portant le numéro 07-20, Concernant la circulation et le stationnement, soit adopté tel que rédigé, et déposé au Livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Adoption du règlement numéro 04-20 visant à modifier le règlement de zonage numéro 02-91 de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement 04-20 le 6 octobre dernier;

ATTENDU QU'un avis public a été donné suite à l'adoption du premier projet pour annoncer la tenue d'une période de 14 jours de consultation publique écrite;

ATTENDU QU'aucun changement n'est apporté au terme de cette consultation;

168-11-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles DesRosiers et résolu de,

ADOPTER le règlement numéro 04-20 conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QU'ENTRE en vigueur le présent règlement suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 08-20, Relatif à la prévention incendie.

Avis de motion est par la présente donné par Gilles Ouellet, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement no 08-20, *Relatif à la prévention incendie.*

GILLES OUELLET

13. Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil adoptera le règlement no 09-20, Concernant les nuisances.

Avis de motion est par la présente donné par Steeve Thériault, conseiller, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement no 09-20, *Concernant les nuisances.*

STEEVE THÉRIAULT

14. Acquisition de thermopompes pour le centre communautaire

CONSIDÉRANT les besoins identifiés d'améliorer l'efficacité énergétique des appareils de chauffage et de climatisation du centre communautaire;

CONSIDÉRANT que trois fournisseurs ont été invités à soumissionner pour la fourniture de trois thermopompes de 18 000 BTU chacune;

ATTENDUE l'analyse comparative présentée en plénière présentant 7 modèles de thermopompes de 7 compagnies différentes;

ATTENDU QUE, suite à cette analyse, il est retenu que le modèle Carrier de la série performance présente le meilleur rapport prix/efficacité énergétique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de,

OCTROYER l'achat de trois thermopompes selon la soumission déposée de Ferblanterie CL Ventilation au montant de 12 600\$, plus taxes applicables.

UTILISER les crédits prévus à cet effet au budget pour le centre communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles du Kamouraska-Ouest - Adoption du budget 2021

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST	
BUDGET 2021	
Administration	
Salaires & cotisations de l'employeur	15 000,00 \$
Frais Banque	400,00 \$
Assurances	6 300,00 \$
Téléphone & Internet	600,00 \$
Poste	300,00 \$
Vérification comptable	3 900,00 \$
Administration & Informatique	1 800,00 \$
Assurance de l'Association des directeurs municipaux	1 500,00 \$
Fournitures de bureau	800,00 \$
Total Administration	30 600,00 \$

169-11-20

(Le conseiller Steeve Thériault ne participe ni à la discussion ni à la décision.)

Matières Résiduelles						
Salaires & cotisations de l'employeur						120 000,00 \$
Frais de déplacement - Élus						1 375,00 \$
Sous-traitance salaire						14 000 \$
Contrat (Cueillettes)						15 000,00 \$
Immatriculation						5 500,00 \$
Frais déplacement						1 000,00 \$
Téléphonie						1 100,00 \$
Carburants & Urée						60 000,00 \$
Pièces & accessoires						1 500,00 \$
Vêtements & fournitures						1 500,00 \$
Entretien du camion						42 000,00 \$
Bris divers						3 000,00 \$
Location d'un bâtiment						9 500,00 \$
Total Matières résiduelles						275 475,00 \$
Frais de financement						
Intérêt sur dette à long terme						13 510,00 \$
Remboursement de la dette à long terme						82 600,00 \$
Total dette à long terme						96 110,00 \$
Total des charges						402 185,00 \$
Municipalité	Populations 2019	RFU 2019	Tonnages 2018	Répartition : 33,33 % de la RFU, populations et Tonnages	Quotes-Parts 2020	
Ste-Anne-de-la-Pocatière	1 606	149 009 472 \$	729,09	30,06 %	120 902 \$	
St-Onésime d'Ixworth	554	44 850 946 \$	172,12	8,82 %	35 468 \$	
St-Gabriel Lalemant	695	42 909 870 \$	261,20	10,82 %	43 518 \$	
St-Pacôme	1 555	120 770 723 \$	687,20	23,01 %	109 764 \$	
Rivière-Ouelle	967	147 820 316 \$	515,27	23,54 %	92 533 \$	
Totaux	5 377	505 361 327 \$	2 364,88	100 %	402 185 \$	

170-11-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest de l'année 2021 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. La Grande semaine des Tout-petits

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits qui se déroule du 15 au 21 novembre 2020 représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

ATTENDUE QUE la municipalité détient une politique familiale;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine constitue un

contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

171-11-20

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de,

SIGNIFIER son appui au mouvement.

ENGAGER la municipalité à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

SOUTENIR l'activité poussette-cardio qui se tiendra à l'occasion de la Grande semaine des Tout-petits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. Paniers de Noël

CONSIDÉRANT QUE la situation sanitaire n'est pas du tout favorable à la tenue de la guignolée, et par conséquent, prive la possibilité d'une importante entrée de fonds pour les organismes bénévoles qui prennent en charge l'organisation de l'activité des paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QUE, en plus, le milieu d'entraide bénévole est grandement secoué, voire démobilisé, par la situation sanitaire et interpelle le milieu municipal pour un assurer maintien temporaire (cette année) de l'activité de paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QUE la situation sanitaire affecte à différents niveaux plusieurs citoyens et que certains, pour plusieurs raisons, n'ont pu bénéficier du filet social mis en place par l'aide gouvernementale;

ATTENDU QU'une action collective concertée de plusieurs municipalités, accompagnée par le CISSS, a été initiée et qu'une demande en ce sens a été déposée au FUAC (Fonds d'urgence pour l'appui communautaire), mais que le milieu entend se mobiliser et s'organiser nonobstant la réception de cet appui;

ATTENDU QUE les municipalités constituent un gouvernement de proximité bien au fait des besoins de la communauté;

ATTENDU QUE Moisson Kamouraska recevra les denrées et les fonds recueillis jusqu'au 20 décembre, confectionnera les paniers de Noël et en assurera la distribution en collaboration avec les ressources locales dans le respect des mesures sanitaires;

ATTENDU QUE l'activité de paniers de Noël prend cette année tout son sens de solidarité et de réconfort;

172-11-20

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de,

METTRE en place les moyens logistiques, en collaboration avec les ressources bénévoles locales et Moisson Kamouraska, pour s'assurer du maintien de l'activité de paniers de Noël.

ACCORDER un don au montant de 5 000\$, dont 1 000\$ en certificat d'achat local en denrées alimentaires et 4 000\$ à Moisson Kamouraska pour le nécessaire à la confection des paniers de Noël.

COLLABORER avec Moisson Kamouraska pour que les fonds excédentaires, le cas échéant, soient affectés à l'aide alimentaire aux citoyens de la municipalité l'année durant.

PARTAGER la résolution avec les autres municipalités avoisinantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. Démission agente de développement

ATTENDU la démission l'agente de développement reçue en date du 20 octobre;

173-11-20

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de,

ACCUSER réception et **ACCEPTER** la démission de l'agente de développement.

INITIER des discussions en plénière quant à l'orientation du rôle de l'agent de développement à la municipalité avant de procéder à un nouvel affichage de poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. Dons et commandites

Aucune demande de participation financière de la part d'organismes, clubs, etc. n'a été reçue

20. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier. À noter qu'une correspondance récurrente est déposée au sujet de la pandémie au COVID-19. Une partie traite spécifiquement des questions de Sécurité civile de la situation, tandis que l'autre traite de questions de nature administrative liées à la situation sanitaire.

21. Varia

21.1 Lignage de rue rang Chénard

Un suivi sera fait quant au lignage de rue réalisé sur le rang Chénard.

21.2 Stationnement centre communautaire

Il est discuté de remettre au printemps le pavage du stationnement du centre communautaire, considérant la recommandation de l'ingénieur de ne pas paver cet automne.

21.3 Rencontre de début de saison déneigement

Un retour est fait sur la rencontre de début de saison avec l'entrepreneur en déneigement; aucune question n'est soulevée.

21.4 Processus de suivi des plaintes

Le sujet sera abordé ultérieurement.

22. Rapport des conseillers

M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

23. Période des questions adressées au conseil par le public

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

24. Levée de la séance ordinaire

174-11-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 21h38.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier